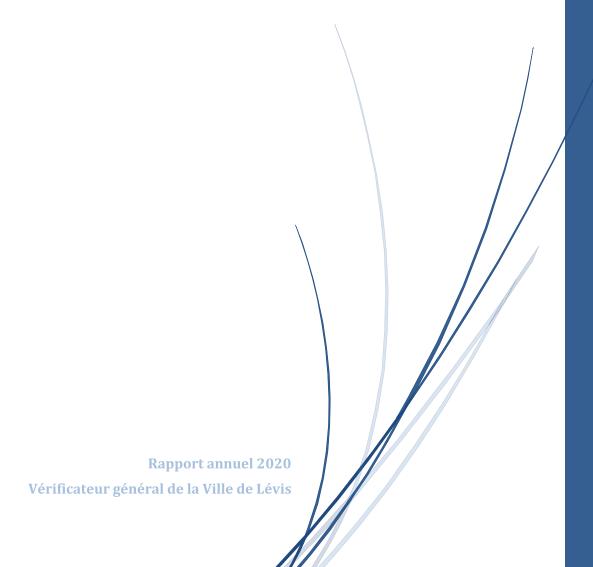
Observations du vérificateur général M. Yves Denis



Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site internet à l'adresse suivante : www.ville.levis.qc.ca/la-ville/verificateur-general	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	
dans le but d'alléger le texte. La version électronique de ce document est diffusée sur notre site Internet à l'adresse	



Le 23 août 2021

Monsieur Gilles Lehouillier Maire de la Ville de Lévis 2175, chemin du Fleuve Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2020 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil municipal.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,



Chapitre 1

Table des matières	
Portée du mandat du vérificateur général	
Contenu du présent rapport	

Portée du mandat du vérificateur général

- 1 La Loi sur les cités et villes oblige le conseil de toute municipalité de 100 000 habitants et plus à nommer un vérificateur général. Celui-ci relève du conseil municipal et a pour responsabilité d'effectuer l'audit des comptes et affaires de la municipalité et de tous les organismes qu'elle contrôle ou qui font partie de son périmètre comptable. Annuellement, il remet au maire, pour dépôt au conseil municipal, un rapport décrivant les résultats de son audit, dans lequel il mentionne tout fait ou irrégularité qu'il estime opportun de souligner.
- 2 L'annexe A présente le mandat du vérificateur général dans le contexte de la Ville de Lévis, et l'annexe B, intitulée Relations entre l'Administration municipale et le vérificateur général de la Ville de Lévis, campe les valeurs et les façons de faire du vérificateur général, les rôles et responsabilités des intervenants et les attentes envers ceux-ci tout au long du processus d'audit. L'annexe C contient un extrait pertinent de la Loi sur les cités et villes.

Contenu du présent rapport

- 3 Cette année, j'ai audité le processus de remplacement des locataires de l'Office municipal d'habitation Lévis et l'application des recommandations formulées dans le rapport annuel 2017 sur l'entretien des immeubles. Les résultats de ces audits sont présentés dans le chapitre 2.
- 4 Le chapitre 3 présente les résultats d'un audit de performance concernant l'entretien des véhicules à la Société de transport de Lévis.
- 5 Dans le chapitre 4 du présent rapport annuel, je mentionne que le Bureau du vérificateur général a fait l'objet de limitations dans l'exécution de ses travaux concernant la vérification d'optimisation des ressources consacrées à la gestion financière de la Ville. La situation décrite dans ce chapitre est particulièrement préoccupante car elle remet en question ma capacité, en tant que vérificateur général, d'assumer mes responsabilités et de réaliser mon mandat tel que prescrit par la *Loi sur* les cités et villes. Il est donc primordial que la haute direction de la Ville et le conseil municipal prennent les dispositions nécessaires afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise.
- Le suivi de l'application des recommandations est présenté au chapitre 5. Cette année, 6 nous avons procédé à l'audit de 28 recommandations appliquées ou caduques.
- 7 Je suis d'avis que la mise en place d'un comité de vérification, tel que je le recommande au chapitre 6 du présent rapport, constituerait un pas en avant dans l'amélioration des pratiques de la Ville en matière de gouvernance et s'avérerait un

Chapitre 1

- outil supplémentaire pour que je puisse m'acquitter de mes responsabilités envers les diverses parties prenantes de la Ville.
- 8 Finalement, le chapitre 7 contient pour sa part la reddition de comptes annuelle du Bureau du vérificateur général.
- L'Administration de la Ville est toujours invitée à commenter les résultats de mes travaux. Ces commentaires sont présentés à la fin de chacun des chapitres, le cas échéant.